

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II****DEMANDE DE QUALIFICATIONS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EXPERT EN IPP (PRODUCTION INDEPENDANTE D'ELECTRICITE) AU PROFIT DE MCA-BENIN II****Réf. : PP2-COM-PRISP-16**

1. Le Millennium Challenge Corporation ("MCC") et le Gouvernement du Bénin ont signé le 9 Septembre 2015, un accord de subvention pour le Défi du Millénaire afin de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique au Bénin (Compact du Bénin) pour un montant de 375 000 000 USD ; (« Entité MCA »). Le Gouvernement du Bénin, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account-Bénin II (MCA-Bénin II » ou « Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Qualifications. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC.
2. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité à fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir :
  - Projet de réformes politiques et de renforcement institutionnel ;
  - Projet de production d'électricité ;
  - Projet de Distribution d'électricité ;
  - Projet d'accès à l'électricité hors réseau.

De plus amples informations sur MCC et le Programme de MCA-Bénin II sont disponibles sur les sites Web ci-après : [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov) et [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj).

3. L'une des actions prévues au titre du Projet "Réformes des Politiques et Renforcement Institutionnel" est l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'énergie électrique au

profit des Producteurs Indépendants d'Electricité (IPP) par la création d'un cadre légal et réglementaire, l'élaboration de modèles de contrats standards et la mise en place d'un processus d'appel d'offres international au moyen d'une assistance technique, de services de conseils en transactions, et autres formes d'appui nécessaires dans le but d'attirer les investissements du secteur privé dans la production de l'énergie électrique. A cet effet, MCA-Bénin II a déjà sélectionné une firme de consultant en qualité de Consultant IPP et Conseiller en transactions. Pour assurer un suivi des activités de ce consultant, MCA-Bénin II envisage de recruter un consultant individuel.

4. Cette Demande de Qualifications fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés N°2 du Compact publié sur dgMarket website, le **4 Mai 2018**, sur UN Development Business On-line, le **7 Mai 2018**, sur le site web de l'Entité MCA-Béni II [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj) le **4 Mai 2018**, ainsi que dans les quotidiens « la Nation » les **7 et 14 Mai 2018** et « le Matinal », les **7 et 11 Mai 2018**.
5. MCA-Bénin II invite, dès à présent, les Consultants Individuels, justifiant de l'expertise pour suivre l'élaboration du cadre institutionnel pour les IPP, la conception des contrats-type et la mise en place du processus d'appel d'offres international au profit du Gouvernement du Bénin, à déposer leurs dossiers de qualification pour l'accomplissement des services tels que décrits ci-après : Accompagnement de MCA-Bénin II et des autres parties prenantes dans l'accomplissement de la mission du Consultant IPP et Conseiller en transactions. De façon spécifique, l'expert en IPP sera chargé de:
  - suivre les dépôts à bonne date des livrables du Consultant IPP et Conseiller en transactions jusqu'à leur validation finale;
  - superviser les travaux de rédaction des projets de lois, décrets et autres documents juridiques devant être examinés par le Gouvernement aux fins de pallier toutes insuffisances identifiées dans l'analyse juridique et institutionnelle ;
  - suivre le processus de mise en concurrence pour la sélection des IPP ;
  - suivre et identifier les risques à la réforme ;
  - suivre la structuration de la transaction du projet à réaliser par les IPPs ;
  - participer à l'élaboration des Demandes de propositions (DP) éventuelles et d'autres dossiers d'appel d'offres ;
  - superviser les processus de pré-qualification et de sélection, y compris l'évaluation des soumissions ;
  - assister MCA-Bénin II dans la conduite d'un processus d'appel d'offres équitable et transparent ;
  - conseiller MCA-Bénin II dans les activités relatives aux négociations préalables sur les dossiers d'appel d'offres avec les soumissionnaires pré-qualifiés

Les services de consultant seront requis pour une durée estimative de douze (12) mois renouvelables.

De plus amples informations sur les services à fournir par le Consultant individuel figurent dans les Termes de référence de la mission joints à la présente demande de qualifications en **Annexe B**.

6. La demande de candidature est ouverte à toutes les personnes éligibles ("Consultant Individuel") qui souhaitent y participer. Les Consultants Individuels **ne peuvent ni**



s'associer en groupement ni sous-traiter les prestations.

7. Le Consultant individuel sera sélectionné par la méthode de sélection des consultants individuels telle que décrite par les Directives de la Passation des Marchés de MCC disponibles sur le site web [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov) et suivant les critères d'évaluation ci-après :

***Formation du Consultant (20 points) :***

- Etre un Juriste qui justifie d'une formation académique sanctionnée par un diplôme (Bac+5);

***Expérience professionnelle (80 points) :***

- Avoir au moins 15 ans d'expérience professionnelle ;
- Justifier d'au moins trois (03) expériences pertinentes dans le domaine du partenariat public-privé et des transactions relatives à la production indépendante d'énergie électrique. Cette expérience doit couvrir des domaines tels que l'appui-conseils aux pays qui envisagent d'entreprendre des transactions IPP ;
- Capitaliser au moins deux (02) expériences pertinentes dans l'étude ou l'élaboration des lois, réglementation et mise en place de dispositions organisationnelles applicables à des sociétés intervenant dans le secteur de l'énergie électrique/des sociétés d'Etat et/ou privatisées, et dans le financement de projet pour les projets IPP ;
- Avoir de l'expérience dans les pays en développement notamment en Afrique Francophone. L'expérience doit porter sur le développement de projet, la structuration des transactions, les dispositions organisationnelles en matière de financement ou dans le financement d'un minimum de trois (03) projets analogues (PPP ou IPP) de nature et complexité similaires dans le secteur de l'énergie électrique dans les pays en développement, dont au moins un en Afrique ;
- Avoir une bonne connaissance des meilleures pratiques internationales en structuration et organisation de transactions dans le secteur électrique ;
- Etre capable de travailler en étroite collaboration avec les homologues locaux et avec les populations en général ;
- Avoir travaillé dans un groupe hétérogène de professionnels dans le cadre de la réalisation d'au moins un projet de nature et de complexité similaires à la présente mission est un atout ;
- Avoir des connaissances dans le domaine de la politique énergétique est un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques tels que le courrier électronique, le traitement de texte, les feuilles de calcul, l'Internet, un logiciel de gestion de projet, etc. ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe, sous pression et en liaison avec les structures de l'Administration publique, parapubliques, des bureaux d'études privés et consultants individuels ;
- Etre capable d'organiser des réunions, ateliers et toutes autres activités assimilées ;
- Etre capable de produire des livrables avec les normes de qualité tout en respectant les délais ;
- Démontrer de solides compétences rédactionnelles en langue française ;

- Exigences linguistiques : Avoir une maîtrise orale et écrite du français. La connaissance de l'anglais est un atout.

**La note minimale requise pour être retenu est de 80/100**

8. Le Consultant individuel qui obtient le meilleur score sera invité à une interview, en personne ou par téléphone (dans le cas d'expert non résident au Bénin), à soumettre une proposition financière et à négocier le contrat. Au cas où aucun des candidats n'aurait obtenu le minimum score requis, le MCA-Benin II se réserve le droit de négocier avec le candidat classé premier. Au cas où les négociations ne seraient pas concluantes avec le consultant classé premier, MCA-Bénin II se réserve le droit de passer au consultant suivant.
9. Le dossier de candidature doit être composé des formulaires joints en **Annexe A** à la présente Demande de Qualifications, dûment complétés par le consultant. :
  - Formulaire 1 : Lettre de soumission ;
  - Formulaire 2 : Curriculum Vitae (CV) ;
  - Formulaire 3 : Expérience du Consultant ;
  - Formulaire 4 : Déclaration d'absence de conflit d'intérêt.

Les consultants Individuels peuvent soumettre leur dossier de qualification en version électronique ou en version physique (format papier) comme suit :

- Format électronique, à soumettre à l'adresse ci-après :  
[info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com); copie à [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj)
- Format Papier, en quatre (04) exemplaires (01 original et 03 copies) ; l'ensemble de ces exemplaires est à placer dans une enveloppe sur laquelle il est clairement indiqué :  
« **DEMANDE DE QUALIFICATIONS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EXPERT EN IPP (PRODUCTION INDEPENDANTE D'ELECTRICITE) AU PROFIT DE MCA-BENIN II** ».

Ce dossier sera déposé à l'adresse indiquée ci-dessous :

**MCA-Bénin II**

**Agence de la Passation des Marchés**

Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN  
Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral  
01 BP 101, Tél. (229) 21 31 78 25 / Fax : 21 31 46 92

10. La date limite du dépôt des dossiers de qualifications, quelle que soit l'option choisie (dépôt physique ou par voie électronique), est fixée **au 26 Juillet 2018 à 10 h 00, heures de Cotonou**. Les dossiers de qualifications reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en considération et seront retournés non ouverts. Les Consultants doivent être conscients du fait que la distance et les formalités d'accès aux Bureaux de MCA-Bénin II peuvent exiger plus de temps que prévu pour les dépôts physiques.

  
**Gabriel DEGBEGNI**  
**Coordonnateur National**



**ANNEXES**

Annexe A, Formulaire de soumission	<b>6</b>
Annexe B, Termes de Référence	<b>12</b>

**ANNEXE A**



**FORMULAIRE -1 : LETTRE DE SOUMISSION DE DOSSIER DES  
QUALIFICATIONS**

(Lieu, Date).....

**Ref: PP2-COM-PRISP-16**

À

Monsieur le Coordonnateur National  
Millennium Challenge Account (MCA-Bénin II)  
Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN  
Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral  
01 BP : 101 Cotonou, République du Bénin  
Tel : (229) 21 31 78 25 / 21 31 80 66 / 21 31 83 21  
E-mail : [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com); copie à [info@mcabenin.bj](mailto:info@mcabenin.bj)

COTONOU

**Monsieur le Coordonnateur National,**

Je soussigné(e) offre de fournir à MCA-Bénin II des Services de Consultant Individuel  
« **EXPERT EN IPP (PRODUCTION INDEPENDANTE D'ELECTRICITE) AU  
PROFIT DE MCA-BENIN II** ».

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint mon CV aux fins de ma sélection au titre de prestataire  
de services (« consultant individuel ») pour la mission suscitée.

Je suis conscient (e) que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute proposition que vous recevez.

Veillez agréer, Monsieur le Coordonnateur National l'expression de ma considération  
distinguée.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### FORMULAIRE-2 : Curriculum Vitae (CV)

1.	<b>Poste proposé</b>	[Un seul candidat sera proposé]		
2.	<b>Nom du personnel</b>	[[insérer le nom en toutes lettres]		
3.	<b>Date de naissance</b>	[Insérer date de naissance]	<b>4. Nationalité</b>	[Insérer nationalité]
5.	<b>Niveau d'études</b>	[Indiquer les études universitaires et autres études spécialisées du personnel ainsi que le nom des établissements fréquentés, les diplômes obtenus et les dates d'obtention.]		
6.	<b>Affiliation à des Associations Professionnelles</b>			
7.	<b>Autres formations</b>	Indiquer autres formations reçues/ diplôme(s) au-delà de la licence]		
8.	<b>Pays où le personnel a travaillé</b>	[Donner la liste des pays où le personnel a travaillé au cours des 10 dernières années] :		
9.	<b>Langues</b>	[Indiquer pour chaque langue le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite]		
		Langue	Parlée	Lue
				Écrite
10.	<b>Expérience professionnelle</b>	[En commençant par son poste actuel, indiquer par ordre chronologique décroissant les emplois occupés par l'employé depuis la fin de ses études. Pour chaque emploi (voir le formulaire ci-dessous au point 11), donner les dates, le nom de l'employeur et le poste occupé.]		
		De [année] :	À [année] :	
		Employeur :		
		Poste(s) occupé(s) :		
11.	<b>Détail des tâches attribuées</b>	[Indiquer toutes les tâches à exécuter pour cette mission]		
12.	<b>Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa</b>	[Parmi les missions auxquelles le Consultant a pris part, donner les informations suivantes pour les missions qui illustrent au mieux la		



<b>capacité à assumer les tâches attribuées</b>	compétence professionnelle du Consultant pour les tâches mentionnées au point 3.2.]	
2.	Nom du projet ou de la mission :	
3.	Année :	
4.	Lieu :	
5.	Client	
6.	Projet principal :	
7.	Poste occupé :	
8.	Tâches et activités exécutées :	

### 13. Référence :

[Indiquer au moins trois références différentes ayant une bonne connaissance du travail du Consultant. Inclure le nom de chaque référence, son titre, son numéro de téléphone et son adresse courriel.] [MCA-Bénin se réserve le droit de contacter d'autres sources et de vérifier les références apportées, en particulier pour les interventions dans les projets financés par la MCC.]

### 14. Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), certifie, en mon âme et conscience, que ce CV me décrit correctement, ainsi que mes qualifications et mon expérience. Je comprends que toute fausse déclaration faite intentionnellement constituera un motif de disqualification, ou de renvoi, dans le cas où je serais engagé(e).

Signature du Consultant			
Jour/mois/année			

### NOTA :

**Le Consultant devra joindre toutes les preuves des expériences professionnelles et autres informations contenues dans le Curriculum vitae ainsi que la photocopie de toutes autres pièces pouvant permettre d'apprécier ses qualifications et son expérience.**

### FORMULAIRE -3 : Expérience du Consultant

[Conformément au format ci-dessous, fournir les informations pour chaque mission pertinente pour laquelle le consultant Individuel, était juridiquement engagé contractuellement, pour l'exécution de services de consultants similaires. Le dossier de qualification doit démontrer que le Consultant Individuel dispose d'une expérience avérée dans l'exécution de projets similaires.

**20 pages maximum.]**

Nom de la Mission :	Valeur approximative du marché (en Francs CFA) :
Pays : Lieu dans le pays :	Durée de la mission (mois) :
Nom du Client :	Nombre total d'employés-mois ayant participé à la Mission :
Adresse :	Valeur approximative des services offerts par votre société au titre du marché (en Francs CFA) :
Date de démarrage (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année) :	Nombre de professionnels-mois fournis par les consultants associés :
Noms des consultants associés/associés, le cas échéant :	Nom des cadres professionnels senior de votre société impliqués et fonctions occupées (indiquer les principaux postes, par ex. Directeur/animateur, Chef d'équipe) :
Décrire le projet :	
Services effectivement fournis par votre personnel dans le cadre de la mission :	

**NB : Joindre à chaque fiche remplie une copie certifiée de l'Attestation de bonne exécution concernée**

Le Consultant Individuel : \_\_\_\_\_

**FORMULAIRE -4 : Déclaration d'absence de conflit d'intérêt**

(A remplir par le Consultant)

Nom du Consultant Individuel :

**Objet : DEMANDE DE QUALIFICATIONS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EXPERT EN IPP (PRODUCTION INDEPENDANTE D'ELECTRICITE) AU PROFIT DE MCA-BENIN II**

**Ref: PP2-COM-PRISP- 16**

Je soussigné(e) affirme par ceci, sous peine de la loi que :

- Je n'ai jamais été impliqué par le passé dans la fourniture de services consultant, la fourniture de service de non consultant, la réalisation des travaux ou la fourniture d'équipements sur lesquelles porte la mission de consultance objet de ce processus.

De même,

- Je n'ai pas été impliqué(e) par le passé dans une mission qui de par sa nature présente une situation de conflit d'intérêt avec la mission objet de ce processus.
- Je n'ai aucune relation d'affaire ni familiale avec un personnel de MCA-Bénin II, directement ou indirectement impliqué dans : (i) la préparation des Termes de Références ou spécifications techniques objet de la présente acquisition ; (ii) le processus de sélection ; (iii) la supervision du contrat.

<b>Nom du Consultant Individuel</b>
<b>Signature</b>
<b>Date</b>



**ANNEXE B :**

## TERMES DE REFERENCE

# RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL, EXPERT EN IPP (PRODUCTION INDEPENDANTE D'ELECTRICITE)

**Juillet 2018**

## 1.0 CONTEXTE

### 1.1 Présentation du pays

Le Bénin a une population de 10,3 millions d'habitants dont 36% vit en dessous du seuil national de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est de 35% dans les zones rurales et de 27% dans les zones urbaines. L'essor dans le domaine du transport lié au développement des services de transbordement et les prix élevés du coton se sont traduits par un taux de croissance moyen de 4% au cours des dix dernières années. Toutefois, la poussée démographique constante (3,5% par an au cours de la dernière décennie) a entraîné une nette augmentation de la pauvreté. L'extrême pauvreté est concentrée dans le nord du pays où l'insécurité alimentaire est très répandue. Le secteur agricole du Bénin qui est dominé par le coton représente 36% du (3,5% par an au cours de la dernière décennie) PIB. Il emploie 48% de la population active et assure 80% des recettes d'exportation. L'économie béninoise est vulnérable aux chocs extérieurs découlant des fluctuations des prix des matières premières ou des changements de politique au Nigeria, le principal partenaire commercial du Bénin.

### 1.2 MCC et le Gouvernement du Bénin

Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») est une entité du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique créée en vertu du Titre VI de la Loi de 2004 portant Programme d'Activités à l'Etranger, Financement des Exportations, et Programmes Connexes, et chargée de la gestion du Millennium Challenge Account. MCC travaille avec les pays en voie de développement pour promouvoir la croissance économique durable par la réduction de la pauvreté. Les pays éligibles élaborent des programmes d'investissement spécifiques qui seront financés par MCC à travers un Accord de Don ou Compact mis en œuvre par le pays partenaire sur une période de cinq ans.

Le 09 septembre 2015, agissant au nom du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (« USG »), MCC a signé avec le Gouvernement du Bénin (le « Gouvernement » « GdB ») un deuxième Accord de Don essentiellement axé sur l'énergie électrique. L'Accord de Don, d'un montant de 375 millions de dollars américains est constitué d'une subvention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et d'une contrepartie nationale du Gouvernement du Bénin d'un montant de 28 millions de dollars USD. Son objectif est de renforcer les capacités de la Société Béninoise d'Energie Electrique, d'attirer l'investissement du secteur privé, et de financer les investissements en infrastructures dans le domaine de la production et de la distribution d'électricité de même que l'électrification hors-réseau au profit des ménages pauvres et non desservis.

L'Accord de Don du Bénin sera mis en œuvre pendant une période de cinq ans et est entré en vigueur<sup>1</sup> le 22 juin 2017. Le Millennium Challenge Account-Bénin II (« MCA-Bénin II », a été créé pour mettre en œuvre le programme de l'Accord de Don. Le MCA-Bénin II a été créé comme une personne morale de droit béninois et est placé sous la supervision d'un Conseil d'Administration composé de membres issus des secteurs public et privé et de la société civile.

### 1.3 Deuxième Programme du Bénin

L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité à fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir :

---

<sup>1</sup> La période de la mise en œuvre de l'Accord de Don du MCC commence avec l'entrée en vigueur.



- Projet de réformes politiques et de renforcement institutionnel : ce projet mettra en place des réformes profondes et renforcera les institutions à travers une amélioration de la réglementation, du fonctionnement et de la gestion de la société d'électricité et les investissements privés dans la production d'électricité. Le projet s'inscrira dans le cadre de l'agenda de réforme politique du Compact, y compris les conditions préalables prévues.
- Projet de production d'électricité : Ce projet augmentera le volume de la capacité de production installée au Bénin de 78 mégawatts (MW) – équivalents en qualité à un tiers de la demande de pointe actuelle du pays – tout en aidant le pays à diminuer sa dépendance des importations d'énergie peu fiables. Cela passera par l'installation d'une production d'énergie solaire photovoltaïque de 45MW et par la réhabilitation d'infrastructures de production thermiques et hydroélectrique de 33 MW en complément à l'investissement dans le solaire.
- Projet de Distribution d'électricité : ce projet permettra de moderniser l'infrastructure de distribution électrique du Bénin en augmentant la capacité du réseau à supporter la croissance future, en améliorant sa fiabilité et en réduisant les pertes et les coupures d'électricité. Le projet améliorera le réseau desservant Cotonou, la capitale économique du pays, certains réseaux régionaux choisis, en guise de complément aux investissements de production solaire proposés, et s'intéressera aussi à l'échelle nationale par la construction d'un centre moderne de distribution et de commande pour gérer plus efficacement le réseau, y compris le courant intermittent provenant de sources renouvelables.
- Projet d'accès à l'électricité hors réseau : Ce projet améliorera l'accès à l'électricité, une impérieuse nécessité, -dans un pays où seulement un tiers de la population a accès à l'électricité – à travers le financement d'une facilité de subvention de l'énergie hors-réseau pour accompagner le renforcement politique et institutionnelle en faveur de tout le secteur de l'énergie hors-réseau au Bénin.

Les services décrits dans les présents Termes de référence ("TdR") se rapportent à une activité du Projet « Réforme des Politiques et Renforcement Institutionnel ».

## 2.0 Portée et Objectifs de la mission de l'expert IPP

L'une des actions prévues au titre du Projet "Réformes des Politiques et Renforcement Institutionnel" est l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'énergie électrique au profit des Producteurs Indépendants d'Electricité (IPP) par la création d'un cadre légal et réglementaire, l'élaboration de modèles de contrats standards et la mise en place d'un processus d'appel d'offres international au moyen d'une assistance technique, de services de conseils en transactions, et autres formes d'appui nécessaires dans le but d'attirer les investissements du secteur privé dans la production de l'énergie électrique. L'élaboration du cadre qui régit les IPP revêt une grande importance pour les réformes du secteur de l'énergie électrique.

L'objectif de la présente consultation qui est de recruter un Expert en IPP, est de mobiliser l'expertise susceptible d'accompagner MCA-Bénin II et les autres parties prenantes dans l'accomplissement de la mission du Consultant IPP et Conseiller en transactions. Tout Consultant Individuel justifiant de l'expertise pour suivre l'élaboration du cadre institutionnel pour les IPP, la conception des contrats-type et la mise en place du processus d'appel d'offres international au profit du Gouvernement du Bénin est éligible à la présente consultation.

### 3.0 Résultats attendus de l'Expert IPP

En général, les activités de l'Expert IPP visent à faciliter, aux côtés de MCA-Bénin II, le déroulement de la mission de la firme Consultant IPP et Conseiller en transaction.

De façon spécifique, les activités de l'expert IPP couvriront la phase Etudes de base jusqu'au processus d'appel d'offres pour la sélection des Producteurs Indépendants.

Les acteurs devant bénéficier de l'appui de l'Expert IPP et leurs rôles sont traités dans cette section. En effet, l'expert IPP travaillera avec toutes les parties prenantes impliquées dans les activités du Consultant de la firme consultant IPP et conseiller en transaction. Les parties prenantes et leurs rôles se présentent comme il suit :

#### ✓ Le Consultant IPP et Conseiller en Transactions

Le Consultant IPP et Conseiller en transactions recruté par MCA-Bénin II appuie MCA-Bénin II et le Gouvernement du Bénin. Ses activités (étude de base) conditionnent les responsabilités de l'Expert IPP. Il s'agit entre autres de :

- la mise en place d'un cadre réglementaire pour les IPP (y compris toutes modifications nécessaires dans la législation) ;
- l'élaboration des modèles type de contrat ;
- la définition des exigences techniques pour les centrales solaires photovoltaïques du Programme à construire par les IPP ;
- la mise en place d'un processus compétitif d'appel d'offres ;
- la structuration/organisation de la transaction ;
- du lancement et clôture de l'Appel d'offres pour la sélection de l'IPP.

#### ✓ Le Millennium Challenge Account-Bénin II (MCA-Bénin II)

MCA-Bénin II sera chargé de :

- La Sélection préalable des sites sur la base des conclusions des études de faisabilité et autres études réalisées ;
- L'Acquisition de terres/ sécurisation des sites ;
- Les Travaux de réinstallation, au besoin ;
- La Participation financière directe et/ou incitations financières, au besoin.

#### ✓ Autorité de régulation de l'Electricité ARE

L'Autorité de Régulation de l'Electricité est un acteur institutionnel du secteur de l'électricité au Bénin. Il joue deux rôles clés dans la sphère de promotion des IPP. Il s'agit de la délivrance des licences et de la régulation des tarifs. L'Autorité de Régulation de l'Electricité participera au travail de la mission du Consultant IPP et devra à ce titre, bénéficier des prestations de l'Expert IPP. Au besoin, l'expert IPP assistera l'ARE aussi bien en l'interne que sur les activités résultant de la réforme. L'Expert IPP assurera la liaison de coordination des activités entre l'ARE, le Consultant IPP et Conseiller en transaction et MCA-Bénin II.

#### ✓ Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Le Ministère de l'Economie et des Finances est à la fois un acteur administratif et de soutien financier aux entreprises. Il héberge la Cellule de Partenariat Public Privé (CPPP) et la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DCNMP). Dans l'environnement des



affaires, le MEF a pour rôle de fournir les appuis financiers et les soutiens en transactions au profit des IPP.

Le MEF joue en effet un rôle central nécessitant l'appui dans la réforme du Cadre institutionnel des IPP. Au regard de ce positionnement stratégique, le Ministère de l'Economie et des Finances fera l'objet de soutien direct au cours de la mise en place de la réforme. Cette nécessité fait apparaître pour l'Expert IPP la responsabilité de la supervision des travaux du Consultant IPP au profit du MFE ainsi que ses appuis directs.

#### ✓ **Promoteurs IPP**

La réforme a été prévue pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs afin de contribuer à une meilleure régulation du sous-secteur de l'électricité. Elle vise à mettre en place :

- un cadre légal et réglementaire ;
- des modèles de contrat d'achat standard ;
- des structures tarifaires et modèles financiers ;
- des mécanismes de soutien au crédit ;
- des services de conseil et transaction, etc.

Selon la démarche retenue pour l'activité, le Consultant devra conduire la mise en place de la réforme avec les structures concernées, suivant une approche participative visant l'appropriation et le renforcement des capacités.

#### ✓ **La SBEE**

##### **Elle a pour responsabilités de:**

- Procéder aux négociations et la signature d'une Convention d'Achat d'Electricité (PPA) avec la SBEE ;
- Arranger et Mobiliser du financement ;
- Conclure un contrat de bail pour le site ;
- Elaborer, concevoir, construire et mettre les centrales en service ;
- Mettre en exploitation et assurer l'entretien des installations solaires sur une période de 20 à 25 ans ;
- Démanteler les installations en fin de cycle de vie et réhabiliter les sites (ou, en cas de contrat Construction-Possession-Cession ("BOT"), les rétrocéder à la SBEE) ;
- Encourir les frais relatifs aux licences, redevances, impôts, assurance et autres coûts opérationnels tout au long de la durée de vie des installations.

## **4.0 Etendue des prestations et responsabilités de l'Expert IPP**

### • **Cadre institutionnel**

L'expert IPP sera recruté par MCA-Bénin II. Il travaillera pour la mise en œuvre du Projet Réformes des Politiques et Renforcement des Institutions. Ses activités contribueront également à atteindre les objectifs des autres Projets du Compact en liaison avec la mission du consultant IPP.

### • **Responsabilité générale de l'Expert IPP**

Au niveau des parties prenantes, l'expert IPP devra contribuer aux activités de mise en œuvre des réformes de MCA-Bénin II dans les ministères, institutions, les agences, les sociétés et toutes autres parties prenantes. Les interventions de l'expert IPP porteront sur les réformes sectorielles, la régulation du secteur, la coordination des interrelations entre les IPP, la SBEE,



l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) et la Communauté Électrique du Bénin (CEB). Dans le cadre de la mission du Consultant IPP et Conseiller en transaction, il devra :

- Appuyer et suivre les activités visant le renforcement des capacités des parties prenantes des reformes de MCA-Bénin II, dans les domaines de production, de distribution et de tarification.
- Fournir en relation avec les structures chargées de la production et de la distribution d'électricité, les informations et analyses nécessaires sur la demande et les potentialités locales en vue de faciliter l'engagement et le positionnement/repositionnement des producteurs indépendants,
- Contribuer à fournir des renseignements sur la gestion du portefeuille des activités de production et de distribution d'électricité,
- Participer aux processus de définition des tarifs, aux dialogues et négociations dans le cadre des activités de coordination technique des activités des acteurs publiques et privées.
- Appuyer les activités de gestion du contrat du Consultant IPP, telles que l'élaboration des termes de référence (par exemple, pour les études techniques, la supervision des travaux) et des spécifications techniques, Evaluation pour l'ajustement de l'offre et de la demande ;
- Examiner, évaluer les rapports du Consultant ainsi que le suivi de la performance des entreprises de production et distribution (et des recommandations relatives aux options à prendre).

- **Responsabilités spécifiques de l'Expert IPP**

De façon spécifique, le champ d'intervention de l'Expert IPP est déterminé par l'ensemble des activités qui vont du suivi de la réception des rapports provisoires du Consultant jusqu'à leur validation finale. Les activités de suivi et de validation finale des livrables se présentent comme ci-après :

Dans les faits l'Expert IPP se chargera :

- de suivre les dépôts à bonne date des livrables ;
- de procéder à l'examen desdits rapports ;
- d'organiser les réunions et ateliers du Comité de Pilotage pour l'examen des rapports,
- de présenter les rapports des réunions et ateliers tenus dans le cadre de la mission du Consultant IPP ;
- de suivre la prise en compte des observations sur les livrables ;
- de transmettre les rapports des ateliers au Chef Projet Réformes ;
- de réceptionner les rapports définitifs intégrant de façon satisfaisante toutes les observations et commentaires.

L'Expert devra également :

- Superviser les travaux de rédaction des projets de lois, décrets et autres documents juridiques devant être examinés par le Gouvernement aux fins de pallier toutes insuffisances identifiées dans l'analyse juridique et institutionnelle ;
- Suivre le processus de mise en concurrence pour la sélection des IPP ;
- Suivre et identifier les risques à la réforme ;
- Suivre la structuration de la transaction du projet à réaliser par les IPPs ;
- Participer à l'élaboration des Demandes de propositions (DP) éventuelles et d'autres dossiers d'appel d'offres ;
- Superviser les processus de pré-qualification et de sélection, y compris l'évaluation des soumissions ;

- Assister MCA-Bénin II dans la conduite d'un processus d'appel d'offres équitable et transparent ;
- Conseiller MCA-Bénin II dans les activités relatives aux négociations préalables sur les dossiers d'appel d'offres avec les soumissionnaires pré-qualifiés ;

### 5.0 Qualification et Expériences requises

Le Consultant intéressé par la présente consultation doit attester d'une expérience pertinente dans le domaine d'expertise et posséder les qualifications et expériences suivantes :

- Etre un Juriste qui justifie d'une formation académique sanctionnée par un diplôme (Bac+5) et avoir des qualifications professionnelles assorties d'un minimum de 15 ans d'expérience professionnelle ;
- Justifier d'aux moins trois (03) expériences pertinentes dans le domaine du partenariat public-privé et des transactions relatives à la production indépendante d'énergie électrique. Cette expérience doit couvrir des domaines tels que l'appui-conseils aux pays qui envisagent d'entreprendre des transactions IPP ;
- Capitaliser au moins deux (02) expériences pertinentes dans l'étude ou l'élaboration des lois, réglementation et mise en place de dispositions organisationnelles applicables à des sociétés intervenant dans le secteur de l'énergie électrique/des sociétés d'Etat et/ou privatisées, et dans le financement de projet pour les projets IPP ;
- Avoir de l'expérience dans les pays en développement notamment en Afrique Francophone. L'expérience doit porter sur le développement de projet, la structuration des transactions, les dispositions organisationnelles en matière de financement ou dans le financement d'un minimum de trois (03) projets analogues (PPP ou IPP) de nature et complexité similaires dans le secteur de l'énergie électrique dans les pays en développement, dont au moins un en Afrique ;
- Avoir une bonne connaissance des meilleures pratiques internationales en structuration et organisation de transactions dans le secteur électrique ;
- Etre capable de travailler en étroite collaboration avec les homologues locaux et avec les populations en général ;
- Avoir travaillé dans un groupe hétérogène de professionnels dans le cadre de la réalisation d'au moins un projet de nature et de complexité similaires à la présente mission est un atout ;
- Avoir des connaissances dans le domaine de la politique énergétique est un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques tels que le courrier électronique, le traitement de texte, les feuilles de calcul, l'Internet, un logiciel de gestion de projet, etc. ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe, sous pression et en liaison avec les structures de l'Administration publique, parapubliques, des bureaux d'études privés et consultants individuels ;
- Etre capable d'organiser des réunions, ateliers et toutes autres activités assimilées ;
- Etre capable de produire des livrables avec les normes de qualité tout en respectant les délais ;
- Démontrer de solides compétences rédactionnelles en langue française ;
- Exigences linguistiques : Avoir une maîtrise orale et écrite du français. La connaissance de l'anglais est un atout.

*Remarque : MCA-Bénin II soumettra le candidat retenu à une interview pour confirmer les expériences contenues dans son dossier de qualifications.*

### 6.0 Durée de la mission



Le consultant doit travailler pendant la période indiquée dans le contrat, conformément à la nécessité de l'activité, ou comme convenu par écrit par les parties.

En tout état de cause, la durée d'exécution de la présente mission sera d'un (01) an renouvelable.

La mission se répartira sur les principales tâches attendues de l'expert tel qu'indiqué dans la section 4.0.

### 7.0 Critères d'évaluation

Le Consultant sera sélectionné par la méthode de sélection de consultants individuels telle que décrite par les Directives de la Passation des Marchés de MCC disponibles sur le site web [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov) et suivant les critères d'évaluation ci-après :

<i>Critère</i>	<i>Nombre de Points</i>
<b><i>Formation de base du Consultant</i></b>	<b><i>20 points</i></b>
Etre un Juriste qui justifie d'une formation académique sanctionnée par un diplôme (Bac+5)	20
<b><i>Expérience professionnelle</i></b>	<b><i>80 points</i></b>
Avoir au minimum quinze (15) ans d'expérience professionnelle post-diplôme dans son domaine d'expertise.	15
Avoir capitalisé deux (02) expériences au moins dans l'étude ou l'élaboration des lois, réglementation et mise en place de dispositions organisationnelles applicables à des sociétés intervenant dans le secteur de l'énergie électrique/des sociétés d'Etat et/ou privatisées, et dans le financement de projet pour les projets IPP.	20
Justifier de trois (03) expériences au moins dans le domaine du partenariat public-privé et des transactions relatives à la production indépendante d'énergie électrique. Cette expérience doit couvrir des domaines tels que l'appui-conseils aux pays qui envisagent d'entreprendre des transactions IPP.	20
Avoir de l'expérience dans les pays en développement notamment en Afrique Francophone. L'expérience doit porter sur le développement de projet, la structuration des transactions, les dispositions organisationnelles en matière de financement ou dans le financement d'un minimum de trois (03) projets analogues (PPP ou IPP) de nature et complexité similaires dans le secteur de l'énergie électrique dans les pays en développement, dont au moins un en Afrique	15
Expérience en Afrique	5
Bonne maîtrise de la langue française	5
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Avoir une expérience spécifique dans le cadre de Programmes financés par MCC constitue un atout.